

COMMANDE PUBLIQUE **AFFAIRES JURIDIQUES** Dossier suivi par Julien YOUINOU Responsable du Service Juridique

Tél.: 05.46.39.56.65 JY/EG

Royan, le 18 octobre 2019

Madame Joëlle DE MOL Présidente de l'Association « LIONS-CLUB ROYAN COTE ATLANTIQUE »

Maison des Associations Espace Pelletan 61 bis rue Paul Doumer **17200 ROYAN**

Objet : Protocole d'Accord pour l'installation d'une boîte à livres conclu entre la Ville de Royan et l'Association « LIONS-CLUB ROYAN COTE ATLANTIQUE »

Madame la Présidente.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du protocole d'accord désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et l'Association « LIONS-CLUB ROYAN COTE ATLANTIQUE ».

Monsieur Julien YOUINOU, Responsable du Service Juridique, 205.46.39.56.65 se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.

> Pour le Maire, par délégation, Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH

P.J./1



D 19.242

PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRES

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée « la Ville »,

D'UNE PART,

Ет

Association LIONS-CLUB ROYAN COTE ATLANTIQUE, association loi 1901 déclarée en souspréfecture de ROCHEFORT le 28 janvier 1998, sous le numéro W172000791, dont le siège social est situé à la Maison des Associations - Espace Pelletan - 61 bis rue Paul Doumer à ROYAN (17200), représentée par Madame Joëlle DE MOL, Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « l'Association »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Afin de permettre l'accès aux livres au plus grand nombre, l'Association Lions-Club Royan Cote Atlantique a proposé à la Ville de Royan que soit installée sur le domaine public une boîte à livres.

Comte tenu de l'accord de *la Ville*, le présent protocole vient acter des termes de cette implantation.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1- OBJET

Le présent protocole d'accord a pour objet l'installation d'une boîte à livres sur le domaine public communal, afin de permettre l'accès aux livres au plus grand nombre.

ARTICLE 2- LIEU ET MODALITES D'IMPLANTATION

La boîte à livres est installée sur le parking de l'école Jean Papeau, sis 25 rue des Pivoines à ROYAN (17200), aux frais et sous la responsabilité de la Ville.

L'implantation sera effectuée le 5 novembre 2019.

La Ville assurera l'entretien de la boîte à livres.

ARTICLE 3- PARTICIPATION FINANCIERE

La Ville prend à sa charge l'ensemble des frais liés à l'achat et la mise en place de la boîte à livres, pour un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros).

L'Association s'engage, à titre de participation, à verser la somme de 350 € (trois cent cinquante euros) à la Ville.

ARTICLE 4- ASSURANCES

La Ville prend à sa charge l'ensemble des frais d'assurance.

ARTICLE 5- COMMUNICATION

La Ville prendra à sa charge les invitations à la presse pour l'inauguration de la boîte à livres.

> Fait à ROYAN, le 18 OCT. 2019 en 3 exemplaires originaux

Pour l'Association. La Présidente.

elle DE MOL

Pour le Maire, par délégation,

Pour la Ville de ROYAN

Le Premied Adjoint.

ean-LECH